



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

-----

Préavis No 53/01

Concerne : Demande d'un crédit d'étude de Fr. 86'000.--, en vue de la transformation du bâtiment du four communal, sis sur la place du village de Prangins.

Municipal responsable : M. André Fischer.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## PREAMBULE

Dans le bâtiment en question se trouve un four au feu de bois faisant partie du patrimoine de la Commune de Prangins.

Depuis longtemps, un boulanger a produit du pain cuit au feu de bois dans ce bâtiment. Encore actuellement un locataire occupe les lieux et amène animation et vie au centre du village.

Cependant, l'état du bâtiment se dégrade de plus en plus (charpente, humidité dans les murs, finitions intérieures, installations électriques, etc.) et la Municipalité étudie la réhabilitation de ce bâtiment avec une mise en valeur du travail effectué avec un four à bois.

Elle a donc mandaté le Bureau EZECHIEL à Prangins pour effectuer un relevé du bâtiment et une première étude de ce projet.

Ce premier travail a permis de constater que le volume du bâtiment en relation à la configuration actuelle du four (dimension et orientation) est difficilement compatible avec les contraintes liées à l'exploitation d'une boulangerie comprenant des surfaces de production et de vente.

Parallèlement, la question de l'état du four lui-même s'est posée, ce qui a conduit la Municipalité à demander une expertise spécifique de celui-ci. Il en ressort qu'il ne peut être laissé en l'état actuel. Des travaux de réfection ne sont donc raisonnablement pas possibles sans une remise en état du four, élément central de ce bâtiment. Au vu des coûts occasionnés par sa réfection, le remplacement pur et simple de celui-ci semble, de loin, la meilleure solution : utilisation plus rationnelle de l'espace, meilleure garantie de longévité et possibilité de récupération de la chaleur pour l'eau chaude.

### PROPOSITION

Le crédit d'étude demandé permettra donc d'élaborer un projet de rénovation complète du bâtiment et de son matériel d'exploitation avec la construction d'un nouveau four, d'une chambre frigorifique, d'une surface de vente, de sanitaires et de locaux annexes.

Ce lieu public, situé en plein centre du village, facteur d'animation et de vie, sera, ainsi, parfaitement mis en valeur et contribuera à la qualité esthétique et spatiale du cœur de la localité.

A titre d'information et pour vous permettre d'appréhender le dossier dans son intégralité, voici quelques informations complémentaires:

1. Budget global provisoire probable : Fr. 900'000.--  
Comprenant

- |   |                |
|---|----------------|
| a. Travaux de rénovation du bâtiment<br>y.c. études préliminaires               | Fr. 561'000.-- |
| b. Travaux extérieurs, drainages et divers                                      | Fr. 67'500.--  |
| c. Nouveau four à bois<br>(expertise CUSCHIERI, Les Bayards)                    | Fr. 90'000.--  |
| d. Matériel d'exploitation y.c. chambre froide<br>(expertise Bureau B&B, Berne) | Fr. 161'500.-- |
| e. Taxes et divers  | Fr. 20'000.--  |

2. Loyers et amortissements probables: (Bureau B&B)

- |  |
|--|
| a. Amortissement du matériel d'exploitation sur 15 ans à raison de Fr. 15'000.-- par an. |
| b. Loyer potentiel, selon chiffre d'affaires probable, Fr. 17'000.- par an.              |

Le crédit d'étude demandé comprend:

## 1. La préétude est déjà partiellement effectuée :

a. Le relevé et la première étude déjà effectuée :	Fr.	9'500.--
b. L'expertise et l'étude de rendement spécifique, qui sera facturée aux heures réellement effectuées par B&B S.A.	Fr.	5'000.--

## 2. Les honoraires pour l'étude proprement dite comprenant :

a. Les honoraires de l'ingénieur civil qui seront facturés aux heures réellement effectuées:	Fr.	3'000.--
b. Les honoraires d'architecte, c'est-à-dire : avant-projet, projet avec mise à l'enquête, dessins provisoires d'exécution et appel d'offres :	Fr.	65'000.--
c. Frais et débours Taxes de mise à l'enquête incluses :	Fr.	3'500.--

<b>Total crédit d'étude demandé (TVA 7,6 % incluse)</b>	<b>Fr.</b>	<b>86'000.--</b>
		=====

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 53/01 concernant une demande d'un crédit d'étude de Fr. 86'000.--, en vue de la transformation du bâtiment du four communal, sis sur la place du village de Prangins,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1) d'adopter le préavis municipal No 53/01 concernant une demande d'un crédit d'étude de Fr. 86'000.--, en vue de la transformation du bâtiment du four communal, sis sur la place du village de Prangins,

- 2) d'accorder un crédit de Fr. 86'000.--, pour la réalisation de cette étude,
- 3) d'autoriser la Municipalité à mandater le Bureau d'architectes EZECHIEL, à Prangins, pour effectuer cette étude.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 août 2001, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

H.-R. Kappeler



La secrétaire adj.

N. Pichon